



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U **Université
de Toulouse**

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
BOURDET Matthieu
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

Décision portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de la faculté de santé – scrutin du 30 mars et 1^{er} avril 2026.

Décision n° 2026-OR-035

LA PRÉSIDENTE

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
- Vu** le guide électoral de la DGESIP publié en mai 2024 ;
- Vu** la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;
- Vu** les statuts de l'Université de Toulouse ;
- Vu** la décision-cadre 2024-OR-280, en date du 3 juillet 2024, pour l'organisation du vote électronique de l'établissement ;
- Vu** les statuts de la faculté de santé ;
- Vu** la délibération 2025/01-CA-036, en date du 7 avril 2025 portant le professeur Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;
- Vu** la consultation du comité électoral consultatif réuni le 3 février 2026 ;
- Vu** la décision n°2026-OR-003 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de la Faculté de santé – scrutin du 30 mars et 1er avril 2026 ;
- Vu** la décision n°2026-OR-028 portant recevabilité des candidatures aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de la Faculté de santé – scrutin du 30 mars et 1er avril 2026 ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement.

DECIDE

Article 1 : Proclamation des résultats

Collège A Représentants des professeurs et personnels assimilés

A l'issue des scrutins, qui se sont déroulés les **mardi 31 mars 2026 et mercredi 1^{er} avril 2026**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges | 10 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 298 |
| Nombre d'émargements | 80 |
| Nombre de votes | 80 |
| Nombre de votes blancs et nuls | 9 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 71 |
| Taux de participation | 26,85% |

Sont proclamées élues dans le collège A de la Faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

FORMER ENSEMBLE EN SANTE

Nombre de voix : 71
Pourcentage des voix exprimés : 100%
Nombre de sièges : 10

1. MUSCARI Fabrice
2. CAZALBOU Sophie
3. DESTRUHAUT Florent
4. COURTADE-SAIDI Monique
5. KAMAR Nassim
6. VAYSSE Charlotte
7. OUSTRIC Stéphane
8. COSTE Agnès
9. ELBAZ Meyer
10. COUSTY Sarah

Collège B1

Représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés

A l'issue des scrutins, qui se sont déroulés les **mardi 31 mars 2026** et **mercredi 1^{er} avril 2026**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges | 6 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 198 |
| Nombre d'émargements | 55 |
| Nombre de votes | 55 |
| Nombre de votes blancs et nuls | 7 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 48 |
| Taux de participation | 27,78% |

Sont proclamées élues dans le collège B1 de la Faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

FORMER ENSEMBLE EN SANTE

Nombre de voix : 48
Pourcentage des voix exprimés : 100%
Nombre de sièges : 6


1. HAMDY Safouane
2. ROUZAUD-LABORDE Charlotte
3. HOSTALRICH Aurélien
4. VINEL Alexia
5. LE NAOUR Augustin
6. FOURNIER Géromine

Collège B2 Représentants des chercheurs des EPST

A l'issue des scrutins, qui se sont déroulés les **mardi 31 mars 2026** et **mercredi 1^{er} avril 2026**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 91 |
| Nombre d'émargements | 91 |
| Nombre de votes | 16 |
| Nombre de votes blancs et nuls | 2 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 14 |
| Taux de participation | 17,58% |

Sont proclamées élues dans le collège B2 de la Faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

| | |
|---|--|
| <p>Santé & Solidarité Candidature soutenue par : L'Université D'Abord</p>  <p>Nombre de voix : 7 Pourcentage des voix exprimés : 50% Nombre de sièges : 1</p> <p>1. KOUNDOUZOVA-MAITRE Oxana</p> | <p>FORMER ENSEMBLE EN SANTE</p> <p>Nombre de voix : 7 Pourcentage des voix exprimés : 50% Nombre de sièges : 1</p> <p>1. TORRISANI Jérôme</p> |
|---|--|

Collège P Représentants des praticiens

A l'issue des scrutins, qui se sont déroulés les **mardi 31 mars 2026 et mercredi 1^{er} avril 2026**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|-------|
| Nombre de sièges | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 171 |
| Nombre d'émargements | 5 |
| Nombre de votes | 5 |
| Nombre de votes blancs et nuls | 0 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 5 |
| Taux de participation | 2,92% |

Sont proclamées élues dans le collège P de la Faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

FORMER ENSEMBLE EN SANTE

Nombre de voix : 5
Pourcentage des voix exprimés : 100%
Nombre de sièges : 2

1. PRUDHOMME Thomas
2. BOUCHET Manon

Collège BIATSS

A l'issue des scrutins, qui se sont déroulés les **mardi 31 mars 2026 et mercredi 1^{er} avril 2026**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges | 4 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 439 |
| Nombre d'émargements | 167 |
| Nombre de votes | 167 |
| Nombre de votes blancs et nuls | 17 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 150 |
| Taux de participation | 38,04% |

Sont proclamées élues dans le collège BIATSS de la Faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

DES BIATSS AU SERVICE DE BIATSS



Nombre de voix : 64
Pourcentage des voix exprimés : 42,67%
Nombre de sièges : 2

1. DUSSEAU Xavier
2. TOULOUSE Célia

SNPTES UNSA pour SANTE Candidature soutenue par : SNPTES UNSA



Nombre de voix : 86
Pourcentage des voix exprimés : 57,3%
Nombre de sièges : 2

1. PENARY Marie
2. LACOMBE Antoine

Collège Usagers

A l'issue des scrutins, qui se sont déroulés les **mardi 31 mars 2026 et mercredi 1^{er} avril 2026**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges Titulaires | 8 |
| Nombre de sièges Suppléants | 8 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 16 680 |
| Nombre d'émargements | 280 |
| Nombre de votes | 280 |
| Nombre de votes blancs et nuls | 24 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 256 |
| Taux de participation | 1,68% |

Sont proclamées élues dans le collège usagers de la Faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

| | |
|--|----------------------|
| Pour une faculté de santé en meilleure santé | |
| Nombre de voix : 256 Pourcentage des voix exprimés : 100% Nombre de sièges : 8 titulaires + 8 suppléants | |
| <u>Titulaires :</u> | <u>Suppléants :</u> |
| 1. CECCARELLI-MAUREL Zoé | 9. POIRAUD Mathilde |
| 2. YAHIAOUI Djillali | 10. VERGER Quentin |
| 3. DAHMANE Amina | 11. MORENO Maria |
| 4. PUECH Aymeric | 12. LASSERRE Yannick |
| 5. LANZERE Loanne | 13. CAMPAN Claire |
| 6. RIZZOTTI Enzo | 14. SOURD Dorian |
| 7. COVILI Elisa | 15. STIRN Maire |
| 8. PARANT Grégoire | 16. SONGUE Paul |

Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université et affichée au sein de la Faculté de santé.

Elle sera transmise à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,
Odile RAUZY



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.